

Fortes chaleurs : inscrivez-vous sur le registre !

Ville de Janzé

Dans une logique de prévention des risques sanitaires liés à des épisodes de fortes chaleurs, le CCAS permet à toutes les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap de s'inscrire sur le « Registre des personnes fragiles isolées/Plan d'alerte et urgences ». Ce dispositif est renforcé en période estivale.

Adopter les bons gestes en amont et durant une vague de chaleur pour se protéger et prendre soin de son entourage

- Boire régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- Se rafraîchir et se mouiller le corps (au moins le visage et les avant bras) plusieurs fois par jour
- Manger frais et équilibré et ne pas boire d'alcool
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes et passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)
- Eviter les efforts physiques
- Maintenir son logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- Penser à prendre et donner régulièrement des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles, et, dès que nécessaire, oser demander de l'aide

Les personnes inscrites sur le Registre des personnes fragiles isolées bénéficient d'un contact téléphonique pendant la période estivale de veille saisonnière allant du 15 juin au 15 septembre et en période de canicule.

S'inscrire sur le registre

Pour s'inscrire sur le registre, vous pouvez télécharger le document ci-dessous, le remplir et l'envoyer au CCAS de Janzé à l'adresse suivante :

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Hôtel de ville
Place de l'Hôtel de ville
35150 JANZE

Document à télécharger

Fichier

[Fiche d'inscription plan d'alerte et d'urgence](#) (.pdf - 752.15 Ko)

Renseignements

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les Halles
35150 Janzé

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
02 30 30 01 13

rgba(255,255,255,1)

